

FAITS DIVERS

Un vol à Chaumont résolu grâce à la vidéosurveillance

Une dame âgée de 78 ans a été victime d'un vol de sac à main, mercredi après-midi en plein centre-ville de Chaumont. L'individu a pu être confondu grâce à un témoin et aux images filmées par le système de vidéosurveillance.

Il est 17 h 45, un mercredi après-midi : le centre-ville de Chaumont fourmille de passants. Les premières chaleurs printanières ont donné du baume au cœur des Chaumontais. Et des idées aux voleurs. C'est une mésaventure bien désagréable qui va arriver à une pauvre dame âgée de 78 ans, qui se trouve sous l'abri de bus situé en face de la Caisse d'Épargne. En attendant, elle pose son sac de courses à ses côtés et place son sac à main par dessus. L'occasion est trop belle pour le voleur qui passait par-là. En quelques secondes, l'homme attrape le sac et s'enfuit avec son larcin. La vieille dame est choquée.

Heureusement un témoin a vu la scène et s'empresse d'appeler le commissariat. Rapidement, les policiers se rendent sur place et interrogent les passants. Le témoin, celui-là même qui les avait contactés pour leur signaler le vol, leur fournit de précieuses informations : le voleur serait entré dans une habitation de la rue Juvet après avoir jeté le sac à main. Les policiers sécurisent les lieux et récupèrent l'objet du délit.

Placement sous contrôle judiciaire

Parallèlement, des enquêteurs visionnent les enregistrements filmés par le système de vidéosurveillance (une vidéo se trouve

justement dans la rue Juvet) où l'on voit l'individu se débarrasser du sac à main. Grâce à une photo extraite de cet enregistrement, les policiers interrogent les passants.

L'un d'eux reconnaît l'individu sur la photo, qui n'est autre que son frère et qui réside justement à son domicile en ce moment. Il les conduit chez lui et les autorise à entrer afin d'identifier le voleur. Entre-temps, l'individu s'est changé mais les différentes preuves amassées depuis le début de l'enquête permettent de le confondre.

Placé en garde à vue pour vol aggravé, le voleur reconnaît rapidement les faits. La victime est

également entendue. Si elle n'a souffert d'aucune blessure, elle reste sous le choc. L'ensemble du contenu du sac à main a pu être récupéré, excepté la somme de 23 €. Connue pour de multiples infractions du même type, l'individu âgé de 24 ans réside en région parisienne mais il séjourne actuellement chez son frère.

Déféré puis jugé en comparution immédiate hier après-midi, il fait l'objet d'un contrôle judiciaire, l'affaire ayant été renvoyée au 20 mai.

L. V.